

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
HIPPODROME SAINT-GALMIER
27/09/2014**

Madame, Monsieur,

Quelle que soit votre fonction, nous sommes heureuses de vous accueillir en ce jour d'Assemblée Générale qui va élire le nouveau Conseil d'Administration de l'AFEL. Les statuts de l'association stipulent en effet que le Conseil d'Administration est renouvelable obligatoirement dans l'année des élections municipales. C'est une occasion de préciser que l'association est ouverte, avec voix délibérative, aux femmes élues du département mais aussi aux hommes élus qui adhèrent aux valeurs de l'association ainsi qu'à toutes les personnes ayant adhéré mais qui ne sont plus en exercice.

Pour les nouvelles élues, un bref historique de l'association me semble pertinent. Créée sous le nom de ACML le 10/07/1990 avec l'appui de Monsieur le Préfet MARTY, de M. Lucien NEUWIRTH alors Président du Conseil Général, elle a son origine dans l'arrondissement de MONTBRISON. (Nous remercions toutes celles qui ont eu l'initiative de cette création et en particulier à Annie BONFILS, Régine GRANOTIER qui furent Présidentes de l'association.)

L'association est ouverte à toutes les élues du département, dans un esprit pluraliste, sans aucune discrimination politique et elle a essentiellement pour but d'aider les femmes élues à s'intégrer efficacement dans leurs conseils, par une formation sociale et civique, par la mise en commun des expériences acquises au fil des mandatures.

Nous ne sommes pas un mouvement féministe, au contraire nous attachons une grande importance à l'esprit d'altérité qui doit régner dans nos Conseils Municipaux et nous nous rencontrons pour stimuler nos énergies, trouver des réponses aux difficultés rencontrées dans l'exercice de nos mandats.

Mesdames, votre présence témoigne, pour les plus anciennes, d'un engagement renouvelé, pour les nouvelles, d'un soutien ou d'un désir de militantisme. C'est peut-être aussi pour certaines d'entre vous l'occasion de comprendre les raisons d'être de l'association avant d'adhérer. Au préalable, je voudrais déjà saluer, quelle que soit votre sensibilité, votre implication politique dans la gestion de votre commune qui va exiger des compétences, un aménagement équilibré de vos temps de vie (vie familiale, professionnelle, sociale et de loisirs) pour offrir à vos concitoyens, comme à vos proches, une disponibilité souriante mais efficace parfaitement gérée. Votre candidature aux élections municipales est un engagement légitimé par le suffrage universel et, de mon point de vue, il participe à la réduction d'un déficit de démocratie que quinze années de réforme constitutionnelle n'ont pas comblé malgré quelques progrès.

La mandature précédente s'est achevée en mars avec les élections municipales et intercommunales qui se sont déroulées selon le mode de scrutin en vigueur à compter de

2014. Le scrutin de liste ou scrutin plurinominal majoritaire qui a présidé à ces élections est celui qui permet le mieux de mettre en place une obligation de parité entre les femmes et les hommes. Si ces élections ont renouvelé la composition des conseils, la parité n'a pas ébranlé la sphère politique des conseils municipaux et intercommunaux du département et de la France. Hormis une obligation d'alternance stricte femme/homme au niveau des candidatures, l'absence de contrainte légale dans les exécutifs n'a pas permis aux femmes d'accéder aux postes à responsabilités leur assurant de partager à égalité le pouvoir de représentation et de décision. Cette exigence de justice et de démocratie est inaboutie, la parité reste "un horizon démocratique à atteindre" (Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes) afin que la France ne se classe pas comme en 2013 au 38ème rang mondial sur 188 pays classés par ordre décroissant du pourcentage de femmes parlementaires (26,9% Assemblée Nationale). Ainsi l'AFEL s'est engagée avec le réseau Elles aussi, (l'AFEL est membre du CA de Elles aussi) à œuvrer en faveur de la parité et du partage à égalité des responsabilités politiques, professionnelles et sociales. Le colloque "Quelle démocratie locale voulons-nous ? Le statut de l'élu-e local-e en questions" le vendredi 10/10/14 à l'Hôtel de Région Rhône-Alpes à LYON, de 13h à 18h30, concrétise notre partenariat pour proposer des actions innovantes en matière de parité et de démocratie.

Présidente depuis 2000, ce qui fonde mon action au sein de l'Association des Femmes Elues de la Loire, c'est essentiellement l'observance des orientations statutaires, le respect de la pluralité des opinions politiques des unes et des autres, la pérennité de l'association et en même temps son adaptation à l'évolution des mentalités, la mise en exergue d'un certain rôle de l'élu(e).

Je suis persuadée du bien-fondé de l'existence de l'AFEL parce que c'est un milieu actif, vivant, un lieu de partage d'expériences, d'échanges de points de vue, d'apprentissage. Ce n'est pas une association d'opposition qui manifesterait une attitude duelle, c'est au contraire une réaffirmation d'un universel composite, une référence à l'altérité. Ce n'est pas non plus un réflexe identitaire, ni même une réaction de minoritaires. Au départ c'est une alliance prudente devant une forme de discrimination notoire qui écarte les femmes de la vie publique mais qui a évolué devant la transformation, certes encore timide des mentalités et surtout grâce aux lois sur la parité.

Je souhaite que cette association constitue une instance représentative forte, ouverte au dialogue, reconnue dans la vie politique du département et qu'elle permette à chaque adhérente d'être une élue capable de s'intégrer pleinement dans une équipe municipale pour assurer la politique de la cité. Je souhaite qu'elle devienne un vivier de candidatures potentielles et qu'elle offre à chaque femme la possibilité de devenir candidate à un poste de responsabilité.

Être adhérente à l'AFEL est un engagement personnel, un acte civique qui prépare à l'exercice des fonctions électives par la formation, dans la tolérance, le respect des autres, la diversité des opinions. Nous avons les mêmes responsabilités à assumer. Ensemble nous avons à construire la société future. Je vous engage, Mesdames, à y participer en élues conscientes, engagées, ou simplement la soutenir par votre adhésion afin qu'elle devienne suffisamment représentative pour porter les causes qu'elle défend et les valeurs qui la sous-tendent.

Andrée CHAIZE, Présidente

Élue de SAINT-PRIEST-EN-JAREZ

RAPPORT APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ, LE 27-09-2014